



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

**Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques
et de l'Assainissement**

Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE)

**Paquet minimum d'actions
communes de Promotion de
l'Hygiène et de l'Assainissement en
milieu scolaire**



Avec la collaboration de :



MS,
MENA,



Décembre 2013

Sigles et abréviations

AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, d'Hygiène et d'Assainissement
AME	Association des Mères éducatives
APE	Association des Parents d'élèves
COGES	Comité de Gestion
CPI	Conseiller Pédagogique Itinérant
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
DGEB	Direction Générale de l'Education de Base
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGS	Direction Générale de la Santé
DREAHA	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
DRS	Direction Régionale de la Santé
DS	District Sanitaire
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique (Ex CREPA)
IEC	Information, Education et Communication
IEPD	Inspecteur de l'Enseignement de Premier Degré
IP	Instituteur Principal
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSA	Opérationnalisation de la Stratégie mise en œuvre de la composante infrastructure d'Assainissement en milieu rural
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement - Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PEA-GIZ	Programme Eau et Assainissement – Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
PHA	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHAE	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement à l'Ecole
PTF	Partenaire technique et financier
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance et l'éducation
VIP	Ventilated Improved Pit Latrine

Table des matières

Sigles et abréviations	1
I. Contexte et justification.....	3
II. Objectifs du document.....	4
II.1 Objectif général.....	4
II.2 Objectifs spécifiques	4
III. Expériences des acteurs en matière de PHA en milieu scolaire	4
IV. Actions minima de PHA en milieu scolaire et Stratégies de mise en œuvre.....	9
IV.1 Actions préalables	9
IV.1.1 Diagnostic PHA	9
IV.1.2 Identification des actions	10
IV.1.3 Planification des actions	10
IV.2 Actions minima de PHA en milieu scolaire.....	10
IV.3 Stratégie de mise en œuvre des actions.....	11
IV.3.1 Réalisation des ouvrages d'assainissement	11
IV.3.2 Acquisition de petits matériels.....	12
IV.3.3 Maintenance et entretien des ouvrages	12
IV.3.4 Renforcement des capacités.....	12
IV.3.5 Information, Education, Communication (IEC)	13
IV.3.6 Suivi et Evaluation des actions	14
IV.3.7 Implication des acteurs	16
V. Pérennisation des actions.....	23
V.1 Gouvernement scolaire (GS).....	23
V.2 Club de santé scolaire (CSS).....	23
V.3 Autres actions de pérennisation	24
VI. Recommandations.....	25
Annexes	26

Liste des tableaux

• Tableau 1 : expériences de certains acteurs en matière de PHA en milieu scolaire	5
• Tableau 2 : exemple d'outil d'élaboration de plan d'actions	10
• Tableau 3 : tableau détaillé des rôles des acteurs	16
• Tableau 4 : synthèse des rôles globaux des acteurs.....	22

I. Contexte et justification

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) adopté en décembre 2006, constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur AEPA. Il s'agit de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière. Il s'intègre parfaitement dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), avec une mise en œuvre selon l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

En milieu rural, les activités du PN-AEPA comprennent les trois composantes : infrastructures eau potable, infrastructures assainissement et cadre unifié d'intervention. En milieu urbain il y a deux composantes : infrastructures eau potable et infrastructures assainissement.

En 2007, le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est doté d'un document de Politique et de Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) pour la gestion des eaux usées et excreta. En phase avec le Cadre Unifié d'Intervention (CUI), un document d'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructure d'assainissement en milieu rural du PN-AEPA » (OSA) a été élaboré et adopté en 2009. Il constitue un outil d'orientation et d'harmonisation des actions au niveau national sur (i) les options technologiques, (ii) les méthodes d'animation et (iii) le mécanisme d'opérationnalisation en matière d'assainissement des eaux usées et excreta dans les milieux institutionnel et communautaire.

Cependant, en dépit de ce document, les interventions en milieu scolaire ne sont pas harmonisées. En effet, dans la réalisation de leurs activités, certains acteurs ne prennent pas en compte tous les aspects de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) en milieu scolaire. Par exemple, des actions de sensibilisation peuvent être menées par des acteurs sans tenir compte de l'existence ou de l'état de fonctionnement des ouvrages d'assainissement et vice versa. Cette situation constitue une problématique dans la mise en œuvre des actions PHA en milieu scolaire, entre autre pour ce qui est de la pérennisation des acquis, la gestion, l'utilisation et l'entretien des ouvrages scolaires.

Au regard de cette situation, le groupe thématique 2 « Assainissement » de la revue conjointe PN- AEPA / PAGIRE 2013 a recommandé entre autres, l'élaboration d'un document définissant « un paquet minimum d'actions communes de PHA en milieu scolaire »

afin d'harmoniser les interventions de PHA et d'améliorer la situation de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire.

Le présent document élaboré par la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta et ses partenaires se veut un manuel de référence pour tout acteur désirant intervenir en matière d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire.

II. Objectifs du document

II.1 Objectif général

L'objectif du document est d'orienter les interventions des acteurs à travers un paquet minimum d'actions communes de promotion d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire.

II.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le document vise à :

- définir une stratégie concertée de mise en œuvre des actions de PHA en milieu scolaire ;
- harmoniser et vulgariser les méthodes et outils de PHA en milieu scolaire ;
- définir un mécanisme de pérennisation des actions de la PHA en milieu scolaire.

III. Expériences des acteurs en matière de PHA en milieu scolaire

La promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire est caractérisée par de nombreuses interventions menées par divers acteurs tels que les ONG , les structures étatiques et les partenaires techniques et financier. Ces acteurs constituent les partenaires qui accompagnent le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique et stratégie nationales en matière d'assainissement au Burkina Faso. Dans le cadre de la rédaction de ce document, il a été jugé nécessaire de partir sur des expériences existantes afin de cerner les réalités du terrain.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des actions et stratégies mises en œuvre dans ce domaine par certains de ces acteurs:

• **Tableau 1 : expériences de certains acteurs en matière de PHA en milieu scolaire**

STRUCTURE	ACTIONS	STRATEGIE	DIFFICULTES	SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS
EAA BURKINA	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un plaidoyer à tous les niveaux ; • Analyser les problèmes et planifier les activités du projet • Renforcer les capacités des acteurs • Mettre en place des préconditions (réaliser des ouvrages d'eau et d'assainissement) pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement • Organiser des activités de sensibilisation; • Superviser les activités de PHA • Evaluer le projet / programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des acteurs et des organisations communautaires dans la mise en œuvre des activités • Démarche participative et inclusive de tous les acteurs concernés avec différents niveaux d'implication 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions de prise en charge ; • Absence de motivation des APE/AME ; • Difficultés d'appropriation du projet par les écoles ; • Mobilité du personnel enseignant formé dans le cadre des activités de PHAE 	-
ONEA	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des ouvrages scolaires notamment les latrines VIP 1 à 7 postes, les urinoirs, les puisard-douches (intégration du genre) • Renforcer les capacités du personnel d'encadrement • Former les artisans 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de prestataire pour la réalisation des ouvrages et la formation des enseignants qui seront chargés de l'organisation de la gestion des ouvrages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur des procédures de règlement des factures des prestataires (bureaux d'étude, artisans); • Livraison tardive des éléments subventionnés; • Réticence des enseignants à intégrer ces modules dans les cours estimant qu'ils constituent un travail supplémentaire qui nécessite une rémunération 	-

STRUCTURE	ACTIONS	STRATEGIE	DIFFICULTES	SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser/Réhabiliter des forages; • Réaliser/Réhabiliter des latrines • Planifier de façon concertée avec les responsables de l'éducation (DPENA, directeurs d'écoles) • Diagnostiquer l'état AEPHA des écoles • Elaborer les plans d'actions (PA) de promotion AEPHA • Former les enseignants sur les thèmes émergents (eau et assainissement inclus) • Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions (équipement en lave mains, formation des enseignants, installation et formation des clubs de santé scolaire...) • Renforcer les capacités des parents d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation avec les ONG/ Associations de mise en œuvre, et secteur privé • Supervision des activités de concert avec les structures étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Non prise en compte des standards WASH (absence de latrines séparées selon le genre, absence du dispositif de lavage des mains,) dans le système de suivi et de statistique du MENA • Faible implication des parents d'élèves dans la gestion, l'entretien, la maintenance des ouvrages AEPHA des écoles • Insuffisance d'harmonisation et de coordination des interventions • Non-budgétisation des actions PHA par les communes • Inexistence d'un programme national PHA d'orientation des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme national PHA sur lequel tous les intervenants en PHA dans les écoles pourraient se référer ; • Impliquer toutes les structures qui mènent des activités PHA dans les écoles dans le cadre de concertation pour un partage d'expérience et une coordination • Emmener les communes et l'Etat a une attention particulière pour la PHA dans les écoles grâce à des évidences sur l'effet PHA sur les taux de réussite scolaire
DPS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une compétition "Ecole en Santé" • Organiser un plaidoyer auprès des partenaires au développement ; • Faire l'Information, l'Education, la Communication à l'endroit de la communauté ; • Former les enseignants sur 	<ul style="list-style-type: none"> • faire connaître l'activité Compétition Ecole en Santé par les partenaires en collaboration avec les Districts Sanitaires et les DPENA à travers : • Requêtes de financement, • Diffusion de spots 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de financement pour la poursuite de l'activité « Ecole en santé » 	—

STRUCTURE	ACTIONS	STRATEGIE	DIFFICULTES	SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS
	les techniques de l'éducation à l'hygiène ; <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les écoles à se doter d'installations sanitaires • Valoriser les efforts des enseignants et des élèves ; • Mettre en place les commissions provinciales et de districts sanitaires ; • Elaborer des messages de sensibilisation adaptés à chaque localité 	publicitaires ; <ul style="list-style-type: none"> • Identification de population cible et de canaux de communication appropriés par chaque commission • Motivation des enseignants à travers des lettres de félicitations et d'encouragements 		
WATERAID	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser/Réhabiliter des forages • Construire/Réhabiliter des latrines; • Mettre en place les Clubs de Santé Scolaire • Former les Clubs de Santé Scolaire (CSS) • Equiper les CSS en kit d'animations (images) • Mener la sensibilisation (IEC) à l'école • Faire une étude de base dans les écoles • Suivre les activités planifiées • Evaluer le changement de comportements ; • Equipement des écoles en petits matériels de PHA 	<ul style="list-style-type: none"> • Education par les pairs • Marketing social • Démarche participative • Appui/Suivi des Clubs de Santé Scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un cadre fédérateur pour l'intervention des acteurs en milieu scolaire • Mobilité des enseignants encadreurs • Absence d'un mécanisme de pérennité de l'action des CSS (ressources, renouvellement des compétences) • Faible implication des APE et AME dans la PHA ; • Faible implication des services techniques du MENA 	-

STRUCTURE	ACTIONS	STRATEGIE	DIFFICULTES	SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS
PLAN BURKINA	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des blocs latrines VIP séparés garçon et fille (avec une cabine pour personne handicapée) ; • Réaliser des forages; • Planifier de façon concertée avec les responsables de l'éducation (DPENA) ; • Former les encadreurs pédagogiques et des enseignants en PHAE • Elaborer des plans d'actions (PA) de promotion AEPHA ; • Mettre en place les gouvernements scolaires ; • Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions • Organiser des jeux concours; • Former les acteurs des services techniques déconcentrés en cascade. 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des acteurs et des organisations dans la mise en œuvre des activités • Education par les pairs • Marketing social • Démarche participative • Identification de prestataire pour la réalisation des ouvrages • Plaidoyer à tous les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Non harmonisation et coordination des intervenants en milieu scolaire; • Insuffisance de communication sur les activités des intervenants entre DPENA et CEB ; • Mobilité du personnel enseignant formé dans le cadre des activités de PHAE • Faible implication des parents d'élèves dans la gestion, l'entretien, la maintenance des ouvrages AEPHA des écoles • Non pérennisation des actions par les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des approches des ONG ; • Meilleure implication des acteurs à la base (CCEB et directeurs des écoles) dans la définition des activités.

De ce tableau, il ressort que chaque acteur intervient de façon différente avec des stratégies spécifiques. Au regard de ce constat et en vue d'une harmonisation des interventions, il est impérieux que des actions communes assorties de stratégies soient élaborées.

IV. Actions minima de PHA en milieu scolaire et Stratégies de mise en œuvre

IV.1 Actions préalables

IV.1.1 Diagnostic PHA

Le diagnostic dans le cadre de la PHA est l'ensemble des activités permettant de faire l'état des lieux de l'hygiène et de l'assainissement dans les écoles de la commune afin d'identifier les problèmes qui s'y posent. Ce diagnostic se fait en deux étapes :

- la collecte, le traitement et l'analyse des données
- la restitution des résultats auprès des acteurs.

a. La collecte, le traitement et l'analyse des données

La collecte des données se fait auprès de plusieurs acteurs à travers des séries de rencontres d'échanges. Ces acteurs sont entre autres :

- les autorités Communales
- les services techniques déconcentrés en charge de l'éducation, de l'assainissement, de la santé et de l'environnement à différents niveaux (régional, provincial, communal)
- les ONG/Associations locales
- les enseignants, les élèves, les APE / AME/COGES au niveau des écoles

La rencontre d'échanges au niveau des écoles sera suivie d'une observation directe du cadre de vie scolaire et éventuellement d'une visite des ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, une revue documentaire (PCD-AEPA, PSA, rapport d'activités des structures, etc.) est recommandée au préalable pour mieux appréhender la situation de la PHA dans la commune.

Les données collectées seront traitées et analysées en vue d'élaborer un plan d'action concerté.

NB : Voir en annexe pour quelques informations qui peuvent être collectées.

b. La restitution des résultats de la collecte

La restitution des résultats de la collecte des données se fera lors d'une rencontre au niveau communal et réunira les représentants des enseignants, de la commune, de la CEB, de l'ONG/Association, de l'APE/AME/COGES, des élèves, des agents de santé. Cette

rencontre est l'occasion de susciter la prise de conscience et le soutien de l'ensemble des acteurs afin d'élaborer une ébauche de plan d'action concerté.

IV.1.2 Identification des actions

L'identification des actions possibles de PHA en milieux scolaires découle de l'analyse des résultats du diagnostic. Elle prend en compte toutes les spécificités et les problèmes constatés.

IV.1.3 Planification des actions

La planification des actions intervient après la restitution des résultats de la collecte des données. Elle doit se faire de façon concertée avec tous les acteurs concernés en prenant en compte les actions, le budget, les ressources humaines, matérielles et logistiques, l'échéancier, les acteurs clés, les groupes cibles, les responsables, les indicateurs de suivi. Le tableau ci-dessous présente un exemple d'outil d'élaboration de plan d'action :

• **Tableau 2 : exemple d'outil d'élaboration de plan d'actions**

programmation action	acteurs clés	groupes cibles	Ressources Matérielles et logistiques	budget et	ressources humaines	échéance	responsables	Indicateurs de suivi

IV.2 Actions minima de PHA en milieu scolaire

A l'issue d'une étude diagnostique, il peut s'avérer nécessaire de mener un certain nombre d'actions pour résoudre les problèmes relevés. Pour des raisons diverses, les interventions de certains acteurs ne tiennent pas compte de tous les aspects ou normes nécessaires à la pérennisation des acquis. Pour ce faire, des actions suivantes doivent être menées par les acteurs selon la situation de référence établie :

- La réalisation et/ou réhabilitation d'ouvrages d'assainissement,
- Le renforcement des capacités,
- La conduite d'activités d'IEC/CCC,
- L'acquisition de petits matériels,

- La maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement,
- Le suivi des actions de PHA

Ces actions constituent le minimum attendu de tout intervenant en matière de PHA en milieu scolaire. Cela sous-entend que les actions à mener peuvent aller au-delà en fonction des ressources de chaque acteur (financières, matérielles, humaines et temps). Il faut toutefois garder à l'esprit que la disponibilité de l'eau constitue une condition indispensable à la mise en œuvre de la PHA en milieu scolaire.

IV.3 Stratégie de mise en œuvre des actions

La stratégie de mise en œuvre des actions tient compte de l'organisation et de l'implication des acteurs.

IV.3.1 Réalisation des ouvrages d'assainissement

Selon le document de l'Opérationnalisation de la Stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, les normes d'équipements des écoles en ouvrages d'hygiène et d'assainissement suivantes sont à respecter :

Ecoles		
Filles	Garçons	Enseignants
- 1 bloc de latrine VIP à 4 cabines dont 1 cabine spacieuse pour handicapés - 1 dispositif de lavage des mains	- 1 bloc de latrine VIP à 4 cabines dont 1 cabine spacieuse pour handicapés - 1 bloc urinoir - 1 dispositif de lavage des mains	- 1 bloc de latrine VIP à 2 cabines dont une pour enseignante - 1 dispositif de lavage des mains

NB : Pour les latrines scolaires, la subvention est totale quel que soit l'intervenant.

Les réhabilitations interviennent en cas de défaillance d'une partie de l'ouvrage existant. Il peut arriver qu'une normalisation des ouvrages existants s'impose à travers la réalisation d'autres ouvrages.

L'exécution de cette action pourrait passer par :

- La signature des conventions/contrat avec des ONG partenaires ou des prestataires
- L'adoption d'une démarche participative

- La responsabilisation des acteurs et les communautés bénéficiaires

IV.3.2 Acquisition de petits matériels

Il est aussi nécessaire d'accompagner les écoles en matériel notamment des balais, des râteliers, des seaux, des postes d'eau potable, des lave-mains, des bouilloires, du savon, des gants, des poubelles pour faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène. Un kit d'outils IEC sur l'hygiène et l'assainissement à l'école doit être aussi remis aux écoles. Pour l'acquisition de ces petits matériels et selon les procédures administratives de l'acteur, il pourrait :

- faire recours aux prestataires ;
- requérir la contribution des bénéficiaires ;

IV.3.3 Maintenance et entretien des ouvrages

Pour assurer la durabilité des ouvrages et la sécurité des usagers, il est important de veiller à la maintenance et à l'entretien des ouvrages. La maintenance consiste à faire la réparation des éléments usagés de l'ouvrage, la vidange, l'entretien et le nettoyage quotidien de ces ouvrages. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- mettre en place un système d'organisation de la communauté scolaire ;
- rendre disponibles les matériels de nettoyage et d'entretien ;
- mettre en place un système permanent pour la maintenance à travers les APE, AME et les COGES..

IV.3.4 Renforcement des capacités

Le renforcement de capacité consiste principalement en une série de formations à l'endroit des acteurs concernés (DRENA, DPENA, CEB, enseignants, APE/AME et COGES, Elèves, mairie, DRS et DREAHA).

Dans le cadre des activités de Promotion de l'Hygiène et d'Assainissement en milieu scolaire, la formation vise à renforcer les connaissances des acteurs dans la promotion de l'hygiène et l'assainissement. De façon spécifique, ils seront formés sur l'approche PHAE qui est une combinaison d'approches participatives que sont le CHAST (Children Hygiene And Sanitation Training), l'Epe (Enfant pour enfant) et d'autres outils.

L'approche PHAE utilise plusieurs outils imagés dont les « 3 piles de cartes assorties », « l'histoire à hiatus », « les voies de transmission des maladies et barrières » etc.

Les acteurs ciblés par la formation sur l'approche PHAE sont principalement les encadreurs pédagogiques (DRENA, DPENA et IEPD, CPI et IP) et les enseignants. Cette formation permettra à ces acteurs d'être plus aptes à informer, à sensibiliser et à suivre les élèves sur les questions d'hygiène et d'assainissement.

En vue d'assurer la pérennité de l'action, les districts sanitaires, les CSPS et les Comités communaux de l'Eau et de l'Assainissement (CCEau), les DREAHA seront associés à la formation sur l'approche PHAE.

D'autres thématiques tels que l'hygiène autour des points d'eau, la gestion de l'eau potable, le lavage des mains, l'hygiène personnelle (corporelle , vestimentaire) et alimentaire seront dispensés au profit des autres acteurs (APE, AME, COGES et CSS).

Le renforcement des capacités renferme également l'appui institutionnel qui consiste à mettre à la disposition des services techniques et des communes les moyens nécessaires pour assurer le suivi et la supervision des activités du projet/programme.

IV.3.5 Information, Education, Communication (IEC)

L'IEC est une forme de communication qui vise à induire le changement de pratique et d'attitudes au sein des communautés cibles. Dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement, elle a pour objectif d'amener les populations cibles à comprendre les risques liés aux mauvaises pratiques et en adopter les bonnes.

Les théâtres-forums, les jeux WASH, les sketches, la confection des posters/affiches sont également des activités et/ou supports d'IEC etc. Ces activités ont pour objectif de sensibiliser le groupe cible sur les risques liés au manque d'hygiène et la nécessité d'adopter de bonnes pratiques en la matière. Dans une séance d'IEC, 3 étapes sont à déterminer : « avant », « pendant » et « après » séance. L'exemple ci-dessous concerne les points éventuels à aborder pendant une séance de sensibilisation sur l'utilisation des latrines.

Introduction

- salutations d'usage,
- objectifs /buts,
- méthodologie d'entretien

Déroulement

- notion de péril fécal
- présentation des différentes parties des latrines et leur importance

- alternance des fosses
- vidange
- explication de certains inconvénients constatés au départ (odeur piquante surtout)
- entretien et utilisation (organisation de l'école pour le nettoyage et l'entretien des latrines)
- suivi par les APE/AME/COGES
- questions pratiques
- Etc.

Conclusion

- conseils pratiques
- remerciements

Au cours de cette séance de sensibilisation, chaque participant aura la latitude de poser toutes sortes de questions en rapport avec l'hygiène et l'assainissement.

Il est souhaitable qu'au cours de la séance, des outils imagés soient utilisés pour faciliter la compréhension des messages par tous les participants.

IV.3.6 Suivi et Evaluation des actions

En vue de capitaliser les données des activités initiées dans le cadre de la PHA en milieu scolaire, un dispositif de suivi évaluation est instauré. Ce suivi doit être effectué régulièrement par les encadreurs pédagogiques ou les agents chargés de l'amélioration de la vie scolaire de la CEB, le CCEau et les agents de la santé. Les données collectées sont transmises semestriellement à la DPENA qui se charge d'élaborer un rapport qu'elle transmet à la direction régionale en charge de l'éducation.

Par ailleurs, dans ce dispositif du suivi-évaluation des rencontres périodiques entre les différentes parties prenantes permettront de faire le bilan des activités. Elles regrouperont les différents acteurs en charge de l'éducation, de l'assainissement, de la santé, les partenaires au développement et les communes pour valider et partager les résultats des rapports produits.

En marge de ce dispositif, il est prévu une évaluation à mi-parcours pour mesurer le niveau de progrès vers l'atteinte des objectifs. Les résultats feront l'objet d'une restitution aux différents acteurs impliqués afin de recueillir des propositions en vue de la réorientation ou de l'amélioration. L'évaluation finale se fera à la fin de l'intervention.

Des outils et indicateurs de suivi et d'évaluation seront élaborés dans le cadre de cette évaluation.

Quelques indicateurs à vérifier dans le cadre de la mise en œuvre des activités de PHAE

- Pourcentage d'écoles disposant de l'eau potable ;
- Pourcentage d'écoles dont les classes utilisent correctement les PEP
- Pourcentage d'écoles disposant des latrines ;
- Pourcentage d'écoles disposant de dispositifs de lave mains
- pourcentage d'écoles où les latrines sont correctement utilisées;
- pourcentage d'élèves qui se lavent les mains après les toilettes ;
- nombre d'écoles dont les GS et les CSS sont fonctionnels ;
- nombre d'écoles exécutant leurs plans d'activité PHA ;
- taux d'exécution du plan d'action

Quelques outils de suivi-évaluation

- fiches de suivi ;
- questionnaires d'évaluation ;
- registre de gestion de petits matériels de PHA ;
- pièces justificatives (factures, reçus d'achat de matériels de réparation et de maintenance etc.)

IV.3.7 Implication des acteurs

La réussite des actions de PHA en milieu scolaire nécessite l'implication des acteurs suivants:

- la DRENA à travers la DPENA, la CEB et les enseignants ;
- les APE/AME/COGES
- les élèves
- les communes (CCEau, service technique,)
- la direction régionale en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- la direction régionale en charge de la Santé à travers le District sanitaire et le CSPS.
- Les prestataires de services

Les tableaux ci-dessous définissent les différents rôles des acteurs concernés :

• **Tableau 3 : tableau détaillé des rôles des acteurs**

Acteurs	Rôles
Communes ¹	<ul style="list-style-type: none">- Participer à l'identification des problèmes (diagnostic)- Participer à la planification des actions en tenant compte des PCD-AEPA- Prendre en compte les questions d'EHA en milieu scolaire dans le budget- Budgétiser la réalisation/réhabilitation des ouvrages d'assainissement- suivre les chantiers de construction- suivre les activités de sensibilisation- Faire le suivi des activités des acteurs dans leurs communes- Participer aux réceptions des ouvrages scolaires- Participer à la formation et assurer le recyclage des acteurs concernés par la PHAE - Appuyer les écoles dans l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement et dans la mise en œuvre des plans d'actions- Faire une cartographie de tous les intervenants en matière de la PHAE dans la commune- Mettre en place un cadre de concertation (ou

¹ Avec la décentralisation, la gestion des infrastructures scolaires relève de la compétence des communes. De ce fait, les communes peuvent apporter un appui aux écoles pour la résolution de certains problèmes dépassant leurs capacités tels que la réalisation ou la réfection des ouvrages d'eau et d'assainissement, ainsi que des bâtiments scolaires. Le plan d'action de l'école peut constituer un outil de plaidoyer pour rechercher les appuis au niveau des communes.

Acteurs	Rôles
	<p>coordonner) de tous les intervenants en matière de PHA dans les écoles</p>
<p>Les encadreurs pédagogiques (DRENA, DPENA, CEB)</p>	<p>Les circonscriptions d'Education de Base (CEB) Les encadreurs pédagogiques sont chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration et/ou la révision des supports pédagogiques en mettant l'accent sur la PHAE - Participer au choix des écoles devant bénéficier des activités PHAE - Informer les directeurs d'écoles sur les activités PHAE - Intégrer le suivi de l'hygiène scolaire dans leurs activités habituelles de suivi. - Amener les enseignants à considérer la PHAE comme une activité normale faisant partie de l'enseignement - Evaluer les enseignants (en inscrivant la PHAE dans la lettre de mission du directeur de l'école) et les élèves sur les activités PHAE - Assister aux sessions de formation des Clubs de Santé Scolaires (CSS) ou de gouvernements scolaires (GS) - Promouvoir les activités PHAE au cours des rencontres (sessions de formation assemblée générale APE/AME, stage, bilan trimestriel, conférence annuelle, etc.) - Participer au suivi des chantiers de construction/réhabilitation des ouvrages scolaires - Participer à la formation et au recyclage des acteurs concernés par la PHAE - Faire un plaidoyer pour une budgétisation conséquente pour la PHA et le suivi des activités PHA <p>Les DRENA, DPENA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les CEB dans la mise en œuvre des activités PHAE - Appuyer les ONG/associations dans leurs activités PHAE - Capitaliser les expériences et disséminer les résultats auprès des autres acteurs
<p>DREAHA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer et budgétiser les activités PHAE - Appuyer les acteurs de mise en œuvre des activités PHAE - Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions

Acteurs	Rôles
	<p>PHAE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser les organisations mises en place dans les écoles en participant à la formation et au recyclage des acteurs concernés - Programmer la réalisation/ réhabilitation des ouvrages d'Assainissement et d'eau dans les écoles - Veiller au respect de la politique nationale en matière d'AEPA - -Proposer des initiatives innovantes en matière de PHA - Capitaliser les expériences et disséminer les résultats auprès des autres acteurs
DRS (DS, CSPA)	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer et budgétiser les activités PHAE - Participer à la formation et au recyclage des acteurs concernés - Appuyer la mise en œuvre des actions PHAE - Contribuer à la redynamisation des structures scolaires (CSS/GS) - Mettre à disposition des statistiques sanitaires lors du diagnostic.
ONG/Association	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre correcte des actions sur le terrain selon la stratégie de mise en œuvre des actions du paquet minimum de PHA - Impliquer tous les autres acteurs concernés - Réaliser l'étude de milieu (le diagnostic) dans chaque école concernée - Sensibiliser les bénéficiaires de latrines scolaires sur leur utilisation et leur entretien - Organiser et assurer la formation des CSS ou des GS - Suivre le CSS/GS au moins une fois par mois durant toute la durée du programme afin de l'appuyer dans les activités d'animation et résoudre si possible les problèmes rencontrés sur le terrain - Elaborer un programme prévisionnel mensuel ainsi qu'un rapport mensuel d'activités. - Capitaliser les expériences et disséminer les résultats auprès des autres acteurs

Acteurs	Rôles
<p>Le personnel enseignant</p>	<p>Le Directeur de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer l'Association des Parents d'Elèves (APE), l'Association des Mères Educatrices (AME) et les autres partenaires sur les activités de la PHAE - Veiller à ce que les enseignants respectent les horaires de l'éducation à l'hygiène dans leur emploi du temps - Organiser et mobiliser les acteurs et partenaires de l'école pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'hygiène et l'assainissement scolaire - Suivre les activités PHAE des enseignants et des élèves <p>Les enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmer les séances d'éducation à l'hygiène - Coordonner les activités des élèves, notamment en ce qui concerne l'entretien des infrastructures et l'approvisionnement en eau de l'école (eau de boisson, lavage des mains, etc.) - Veiller à l'utilisation correcte des ouvrages (points d'eau, latrines, dispositifs de lavage des mains) et au respect des règles d'hygiène par les élèves, les vendeuses et les cantinières - Donner le bon exemple - Désigner en conseil de maîtres un nouveau responsable au niveau des enseignants après le départ de l'enseignant chargé de la PHAE - Suivre les activités PHAE - Contribuer à la pérennisation des actions PHAE - Evaluer les élèves sur les pratiques d'hygiènes et d'assainissement ; - Faciliter la mise en place des CSS/GS ; - Former les élèves en hygiène et en assainissement ; - Appuyer les élèves dans l'élaboration des plans d'action ; - Assurer la bonne gestion du matériel de PHA.
<p>APE/AME, parents d'élèves et COGES</p>	<p>Le parent d'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> - appuyer les initiatives de l'APE/AME dans la mise en œuvre des activités PHAE - Relayer les messages auprès de toute la communauté; - Contribuer à la réussite des activités des élèves.

Acteurs	Rôles
	<p>L'APE/AME/ COGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convaincre les parents d'élèves pour la mise en œuvre des activités PHAE - S'impliquer dans la gestion des ouvrages d'assainissement de l'école en réfectionnant les ouvrages (latrines) si nécessaire, en renouvelant/réparant le matériel défectueux (PEP, lave mains), en apportant les balais (à manche ou traditionnels), râteaux, seaux, bouilloires, gants, poubelles régulièrement et en contribuant régulièrement avec le savon. - Les mères éducatrices pourront contribuer à la surveillance de l'hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire à l'école à travers un comité de vigilance. Le rôle de ce comité étant de contribuer à sensibiliser les parents des élèves ayant des difficultés à appliquer l'hygiène afin qu'ils s'en occupent mieux. - Suivre et évaluer les activités des CSS ou GS - Appuyer les enseignants dans l'encadrement des activités PHAE - Contribuer à la réussite et à la pérennisation des activités PHAE. - Prévoir un montant dans leur caisse pour appuyer ou mener des activités PHAE
<p>Elèves</p>	<p>Les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des classes, la cour d'école, les latrines. - Approvisionner les classes en eau potable. - approvisionner le dispositif de lave-main en eau. - Promouvoir l'hygiène dans leur milieu, notamment auprès des autres élèves, des enfants non scolarisés et leurs parents (à travers des saynètes ou des récitals). - mettre à la disposition du CSS/GS les moyens matériels <p>Les membres du bureau CSS/GS,</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonner les activités de l'ensemble des élèves : - veiller au respect du programme de nettoyage ; - veiller à la bonne utilisation des latrines et des points d'eau et à leur entretien; - surveiller l'entretien des classes, de la cour, des PEP et lave-mains ; - assurer le suivi de l'état des points d'eau, des latrines, des PEP, des lave-mains en vue de

Acteurs	Rôles
	<p>signaler toute panne ou défaillance à l'enseignant encadreur</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler l'hygiène au niveau du petit marché de l'école et de la cantine (couverture de repas, lavage des mains au savon avant et après les repas) - surveiller l'hygiène corporelle et vestimentaire des élèves - donner le bon exemple
Prestataires	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter rigoureusement les tâches qui leur sont confiées par les acteurs de mise en œuvre des activités PHAE ; - Respecter les clauses du cahier de charge ; - Respecter les délais d'exécution.
DGAEUE	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la diffusion du document de paquet minimum de PHA en milieu scolaire au niveau des acteurs intervenants dans le domaine ; - Coordonner et suivre les actions de PHA en milieu scolaire des différents acteurs ; - Initier et pérenniser la mise en place d'un cadre de concertation avec le MENA afin d'assurer l'implication des enseignants dans la mise en œuvre de la PHA en milieu scolaire ; - Favoriser la concertation entre les différents acteurs (DGEB/MENA) pour le respect des normes de réalisation des ouvrages d'assainissement au niveau national ; - Mener des actions de plaidoyer au niveau national avec les acteurs de mise en œuvre de la PHA en milieu scolaire ; - Œuvrer à l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation ; - Capitaliser les expériences des acteurs de mise en œuvre de la PHA en milieu scolaire.

• **Tableau 4 : synthèse des rôles globaux des acteurs**

Activités	Acteurs de financement	Acteurs d'exécution	Acteurs de suivi
Réalisation/réhabilitation d'ouvrages	ONG/Associations, Etat, PTF, Collectivité Territoriale	ONG/Associations, prestataire	ONG/Associations, Etat, Collectivité Territoriale, APE/AME/COGES, enseignants
Renforcement des capacités,	ONG/Associations, Etat, PTF, Collectivité Territoriale	ONG/Associations, Etat, prestataire, Collectivité Territoriale	ONG/Associations, Etat, Collectivité Territoriale
Information, Education, Communication (IEC) /Communication pour le Changement de Comportement (CCC)	ONG/Associations, Etat, PTF, Collectivité Territoriale	ONG/Associations, prestataire, enseignants, APE/AME/COGES, agents de santé	ONG/Associations, Etat, Collectivité Territoriale, APE/AME/COGES, enseignants, CSS/GS et agents de santé
Achat de petits matériels (seau, balai, savon, bouilloire, PEP ...)	ONG/Associations, Etat, PTF, Collectivité Territoriale, APE, AME, COGES	ONG/Associations, Collectivité Territoriale, APE, AME, COGES	ONG/Associations, APE, AME, COGES, enseignants, CSS/GS
Maintenance et entretien des ouvrages	Collectivité Territoriale, APE, AME, COGES	APE, AME, COGES, élèves, prestataires	APE, AME, COGES, enseignants, ONG/Associations, Collectivité Territoriale, CSS/GS

V. Pérennisation des actions

La pérennisation des actions menées dans le cadre de la PHA en milieu scolaire constitue une préoccupation majeure tant pour les ministères en charge de l'assainissement, de l'éducation et de la santé que pour les acteurs intervenant dans ce domaine. Ainsi, diverses actions de préservation des acquis à l'issue des interventions de PHA en milieu scolaire sont déjà menées sur le terrain. Il s'agit de la mise en place des structures scolaires formées ayant pour objectifs de veiller à l'observance des règles de bonne conduite en matière d'hygiène et d'assainissement. Les gouvernements scolaires (GS) ou les clubs de santé scolaires (CSS) sont les deux formes d'organisation retenues à cet effet.

V.1 Gouvernement scolaire (GS)

Le gouvernement scolaire est un comité d'élèves composé d'un président et de ministres selon les différentes problématiques qui se posent à chaque école. Les membres du gouvernement sont élus par les élèves et la durée du mandat des ministres est d'une année scolaire renouvelable. Le président est élu par ces condisciples.

Les activités de PHA en milieu scolaire relèvent du ministre de la santé ou de l'hygiène. Celui-ci met en place le club de santé scolaire pour l'appuyer dans la réalisation de sa mission.

La mise en place du gouvernement scolaire se fait après la formation des enseignants sur l'approche PHAE avec l'appui d'un enseignant encadreur désigné parmi ces pairs. Cet enseignant appuie également le gouvernement pour l'élaboration des différents plans d'action des ministres dont celui du ministre de la santé pour la mise en œuvre des activités d'hygiène et d'assainissement.

V.2 Club de santé scolaire (CSS)

Le Club de Santé Scolaire (CSS) est une structure scolaire composée d'au moins six (6) élèves bénévoles (un président, un trésorier, un secrétaire, deux hygiénistes, un responsable des tout petits). L'enseignant encadreur et un représentant de l'APE/AME sont chargés de veiller à la bonne utilisation et au bon entretien des ouvrages d'eau et d'assainissement. La durée du mandat du CSS est d'une année scolaire renouvelable.

Après la formation des enseignants sur l'approche PHAE, un enseignant encadreur est désigné parmi ces derniers et procède à la mise en place du CSS.

Le CSS est responsable de la conduite des activités de PHA en milieu scolaire. Pour cela, il élabore un plan d'action avec l'appui des enseignants encadreur selon des canevas prédéfinis.

Ces structures sont sensées être une sorte de relai des projets de PHA en milieu scolaire. Mais force est de constater que ces dernières sont confrontées à des problèmes de fonctionnalité liés à un manque de renouvellement des membres de leurs bureaux exécutifs. Le manque de renouvellement s'explique entre autres par un défaut de moyens financiers nécessaires au recyclage et à la formation des enseignants encadreurs. Pour faire face à ces difficultés, les actions suivantes peuvent être initiées :

- le prélèvement d'un certain montant dans la caisse de l'APE et de l'AME pour soutenir les actions PHA ;
- l'implication de la DREAHA ou des agents du CSPS ou des services techniques de la mairie dans le recyclage des enseignants pour redynamiser les activités de PHA.

V.3 Autres actions de pérennisation

Des actions autres que celles précédemment énoncées peuvent être menées en vue de pérenniser les actions de PHA à l'école, notamment :

- la signature des conventions de gestion des latrines et de la cantine entre les communes et les APE/AME/COGES ;
- l'octroi de subvention par les communes aux écoles pour les travaux de grande importance (constructions nouvelles, réhabilitations et vidange des ouvrages). Il est donc nécessaire que la commune prévoit une ligne budgétaire consacrée à cet effet ;
- l'octroi de subvention par l'Etat aux communes pour la gestion de l'assainissement scolaire.
- la motivation des acteurs : il est important de susciter l'engouement et de maintenir l'adhésion des acteurs scolaires comme les enseignants, les encadreurs pédagogiques, les élèves et les parents d'élèves en octroyant des distinctions ou des encouragements aux plus méritant et dévoués à la cause de la PHA à travers :
 - ✓ des Lettres de félicitation
 - ✓ des décorations proposées par la mairie
 - ✓ des gadgets portant des messages de PHA
 - ✓ une réalisation de latrine familiale totalement subventionnée
 - ✓ une distinction de l'école

VI. Recommandations

L'expérience des différents acteurs de mise en œuvre des activités de PHA en milieu scolaire fait ressortir des difficultés qui entravent la bonne exécution de ces activités. En vue de pallier ces difficultés et permettre une meilleure exécution des projets et programmes de PHA en milieu scolaire, les recommandations suivantes sont faites à l'endroit des différents acteurs :

MEAHA

- prévoir un budget pour la pérennisation des actions (formation/recyclage des enseignants et encadreurs, suivi des plans d'action PHA etc.)

MENA

- intégrer la PHA dans les curricula des enseignants ;
- prévoir un budget pour la pérennisation des actions (formation/recyclage des enseignants et encadreurs, suivi des plans d'action PHA etc.)
- intégrer les aspects d'hygiène et d'assainissement dans les évaluations des enseignants et des élèves ;

➤ **APE/AME/COGES**

- prévoir un montant dans les caisses de l'APE de l'AME et les COGES pour soutenir les activités de PHA

➤ **parents d'élèves**

- s'acquitter effectivement des frais de cotisations APE et AME.

Communes

- prévoir un budget pour la pérennisation des actions (suivi des plans d'action PHAE) ;
- Prévoir un budget pour la réhabilitation et la vidange régulière des ouvrages d'assainissement
- responsabiliser un agent pour le suivi des activités PHA dans les écoles ;

ONG/Associations

- renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation;

Annexes

1. Quelques informations à recueillir lors de l'étude diagnostique

- Informations générales sur l'école (Nom de l'école, Nom du Directeur, commune, Nombre d'enseignants hommes et femmes, effectif de l'école en nombre de filles et de garçons, nombre de classes, la provenance des élèves, population de la zone indiquée) ;
- Recenser les ouvrages d'eau et d'assainissement dans les écoles (Existence, types, nombre, fonctionnalité, état physique et hygiénique) ;
- Distance du point d'eau si l'école n'en dispose pas ;
- Existence d'une organisation mise en place pour la prise en charge de l'AEPHA/ type d'organisation ;
- Les différents acteurs intervenant à l'école et leur rôle;
- Existence d'un petit marché au sein de l'école;
- Existence de dispositif de lavage des mains ;
- identifier les comportements actuels sur le plan de l'hygiène (hygiène personnelle) ;
- état de salubrité du cadre de vie ;
- évaluer les connaissances des populations sur les risques liés à l'eau, au manque d'hygiène et d'assainissement ainsi que sur les moyens de prévention ;
- les principales maladies fréquentes à l'école ;
- recenser les maladies liées à l'eau, au manque d'hygiène et d'assainissement fréquentes ;
- vérifier la prise en compte de l'éducation à l'hygiène dans le programme d'enseignement des écoles ;
- Problèmes rencontrés par l'école en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement /solutions envisagées.

2. Statut des CSS et GS

A/ STATUT DU CLUB DE SANTE SCOLAIRE (CSS)

BUT:

Le CSS a pour objectif de promouvoir la santé des élèves.

Article1:

Peut être membre du bureau CSS tout élève respectant les règles élémentaires d'hygiène (hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire, environnemental) et ayant une bonne moyenne en classe.

Article2:

Peut être membre du bureau du CSS tout élève des classes de CP2, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Article 3:

Le bureau du CSS comprend 12 membres.

Article4:

Le bureau du CSS est élu pour la durée de l'année scolaire.

Article5:

Tout membre du bureau CSS est rééligible pour l'année suivante.

Article6:

Le bureau du CSS est composé comme suit :

- 1 Président
- 1 Vice-président
- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire à l'information
- 1Trésorier Général
- 1 trésorier adjoint
- 1 Responsable chargé de l'encadrement des tout-petits (CP1, CP2)
- 1 Responsable adjoint chargé de l'encadrement des tout-petits (CP1, CP2)
- 2 Responsables à l'assainissement de l'école (nettoyage, compost pour jardinage...)
- 2 Responsables chargés du suivi des points d'eau de l'école.

Article7:

Le bureau du CSS se réunit 2 fois/mois pendant les 2 premiers mois en session ordinaire et tous les mois pour le reste de l'année scolaire.

Article8:

L'assemblée générale se tient une fois tous les trimestres, sur convocation du président.

Article9:

L'assemblée générale est composée de tous les élèves de l'école.

Article10:

Tout membre du CSS qui va à l'encontre des objectifs et principes du club peut être exclu sur décision de l'assemblée générale.

Article11:

Tout élève de l'école est membre du club de santé scolaire.

Article12:

Le CSS est une structure qui reste sous la direction de l'école. Il est donc soumis aux dispositions de l'établissement.

3. Règlement intérieur des CSS et GS

B/ REGLEMENT INTERIEUR DU CSS

Article 1:

Le présent Règlement Intérieur régit les différentes activités du CSS et définit le rôle de chaque membre.

Article 2:

Les activités du CSS concourent à promouvoir la santé en milieu scolaire, à travers:

- L'entretien des latrines et des points d'eau;
- L'entretien des classes, de la cour, des PEP et lave-mains ;
- Le contrôle de l'hygiène au niveau du petit marché et de la cantine
- L'hygiène corporelle et vestimentaire des élèves (surveillance);
- L'animation à travers des saynètes;
- Le jardinage;
- La mise en place d'un bulletin d'éducation environnementale (poèmes, jeux, devinette, etc.).

Article 3:

Pour mener ces activités, les membres doivent s'acquitter d'une cotisation mensuelle de **25 f CFA**.

Article 4:

Le CSS est tenu d'élaborer un programme d'activités pour l'année scolaire. Le programme est approuvé par l'assemblée générale.

Article 5:

Le président du CSS a le devoir de convoquer et diriger les différentes réunions, sous la supervision de l'enseignant encadreur.

Article 6:

Le secrétaire général est chargé de faire le compte rendu des réunions et de conserver tous les documents.

Article 7:

Le secrétaire à l'information assure la liaison entre les enseignants et le CSS d'une part, et entre le CSS et le comité de santé villageois (CSV) d'autre part. Il est aussi chargé de la mobilisation des élèves.

Article 8:

Le trésorier du CSS est chargé de gérer les fonds et autres biens matériels sous la supervision de l'enseignant encadreur. Les fonds sont collectés par les élèves et versés à la caisse de l'APE (Association des Parents d'Elèves). Les décaissements seront décidés par le bureau et ordonnés par le président. Il est tenu de fournir régulièrement un bilan des dépenses.

Article 9:

Le responsable chargé de l'encadrement des tout-petits facilite la mobilisation de ces deniers pour les différentes activités du CSS.

Article 10:

Les responsables à l'assainissement sont garants de la propreté de l'école et de ses environs immédiats.

Article 11:

Les responsables chargés du suivi des points d'eau doivent veiller à ce que l'eau soit utilisée rationnellement et de manière hygiénique.

Article 12:

Les adjoints aux différents postes aident les titulaires dans leur rôle et sont intérimaires en cas d'empêchement.

Article 13:

Les décisions d'exclusion et de destitution sont prises en présence de plus des 2/3 des membres et à la majorité absolue des voix.

Article 14.

Tout membre du bureau qui n'est pas à jour de ces cotisations est exposé aux sanctions suivantes:

- .un (1) mois de retard : Nettoyage des latrines scolaires;
- .deux (2) mois de retard : Remplissage des PEP et dispositifs de lavage des mains;
- .trois (3) mois de retard: etc.

Tout membre du CSS qui n'est pas à jour de ses cotisations est exposé aux sanctions suivantes.

- deux (2) mois de retard: avertissement
- quatre (4) mois de retard: suspension;
- six à huit (6 à 8) mois de retard: blâme.

Deux absences aux réunions non justifiées d'un membre du bureau équivalent à une amende de 10f CFA (dix francs CFA). En cas de malversation, les intéressés seront poursuivis.

4. Exemple de fiche de suivi hygiène et assainissement à l'école

Ministère de l'Éducation Nationale
et de l'Alphabétisation

Secrétariat Général

Direction Régionale de l'Enseignement
de Base et de l'Alphabétisation

Direction Provinciale de l'Enseignement
de Base et de l'Alphabétisation

*FICHE DE SUIVI DE L'HYGIENE ET DE
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE*

CEB : _____ ECOLE : _____

DATE : _____ EFFECTIF: _____ F: _____ G: _____

I/ APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

I.1) Existence d'un point d'eau potable = 3/3

ELEMENTS	Oui	Non
Point d'eau		
Propreté du point d'eau		
Evacuation des eaux sales		

I.2) Récipient de transport et de stockage = 30/30

ELEMENTS	EXISTENCE		PROPRETE			
	Oui	Non	1	2	3	4
Jarre						
Couvercle						
Seau pour transport						
Seau pour nettoyage						
Etoffe						
Tamis						

I.3/ Matériel d'assainissement = 50/50

ELEMENTS	EXISTENCE		UTILISATION			
	Oui	Non	1	2	3	4
Savon						
Eau de javel						
Eponge						
Bouilloire						
Lave-mains						
Balais						
Râteaux						
Bac à ordures						
Fosse d'incinération						
Poubelles dans les classes						

II/ PROPRETE CORPORELLE ET VESTIMENTAIRE = 20/20

ELEMENTS	1	2	3	4
Les mains				
Les cheveux				
Les vêtements				
Le port de chaussures				
Le corps				

III/ LES LATRINES = 32/32

ELEMENTS	EXISTENCE		UTILISATION				PROPRETE			
	Oui	Non	1	2	3	4	1	2	3	4
Les latrines										
Les couvercles (latrines traditionnelles)										
Savon										
Bouilloire										

IV/ PROPRETE DE LA COUR ET DES SALLES DE CLASSE = 20/20

ELEMENTS	Propreté			
	1	2	3	4
La cour de l'école				
Les salles de classes				
Le bureau du directeur				
Les documents sont bien rangés				
Le magasin				

V/ LE PETIT MARCHÉ = 23/23

ELEMENTS	Existence		Propreté			
	Oui	Non	1	2	3	4
Propreté du petit marché	-	-				
Propreté des vendeuses	-	-				
Protection des aliments	-	-				
Existence et propreté du papier d'emballage						
Aliments disposés sur une table			-	-	-	-
Existence d'eau et de savon pour le nettoyage des mains			-	-	-	-
Qualité des aliments vendus	-	-				

VI/ LA CANTINE ENDOGENE = 30/30

ELEMENTS	EXISTENCE		UTILISATION				PROPRETE			
	Oui	Non	1	2	3	4	1	2	3	4
Savon										
Eau										
Cuisine										
Repas										
Récipients des élèves										
Ustensiles										
Cantinières										

IX/ ENTRETIEN AVEC L'A.P.E / A.M.E = 3/3

Les APE/AME soutiennent-elles les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement (P.H.A.)

ELEMENTS	EXISTENCE	
	Oui	Non
Contribution aux activités de PHA		
<p>Si oui, énumérer les différentes contributions (1 point par contribution)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Si non, pourquoi ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		

X/ ENTRETIEN AVEC LES ENSEIGNANTS = 5/5

Les enseignants sont organisés pour les activités du P.H.A

ELEMENTS	APPRECIATIONS	
	Oui	Non
Existence d'un plan d'action		
Le plan d'action est mis en œuvre		
Il y a un (e) responsable		
Le directeur suit les activités		
Tous les adjoints sont impliqués		
<p>Si oui, comment ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Si non, pourquoi ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		

XI/ APPRECIATION GENERALE DU PROGRAMME

Niveau d'hygiène de l'école

Total des points (T) =
Note obtenue = X / T
Moyenne = X x 20 / T

Bon (au-delà de 14)

Moyen (entre 10 et 14)

Mauvais (moins de 10)

N.B Les éléments inexistantes et non imputables à l'école, tels que le point d'eau, les latrines, la cantine sont à déduire du total général.

OBSERVATIONS GENERALES

***Nom, Prénom (s) et signature de
l'agent A.V.S.***

Visa du Chef de Circonscription